



Stop aux files d'attente invisibles et aux dysfonctionnements de la Préfecture de Seine-Saint-Denis

Lorsque la prise de RV par internet a été mise en place il y a 18 mois la préfecture de Seine-Saint-Denis avait fait miroiter aux étrangers un accueil de qualité qui supprimerait les files d'attente interminables dans la nuit et sous la pluie pour déposer une demande de régularisation. Qu'en est-il aujourd'hui ?

- 1) Impossible de prendre RV sans passer par internet. Et tant pis pour ceux qui n'y ont pas accès ou qui maîtrisent mal les techniques du web.
- 2) Les créneaux de RV sont ouverts seulement quelques minutes par semaine, et on ne se sait jamais quand. Et tant pis pour ceux qui n'ont pas la possibilité de passer chaque jour, pendant plusieurs semaines, des heures devant un ordinateur, en se connectant sans arrêt pour espérer « tomber » enfin sur le calendrier des RV. A ceux-là ne reste que la possibilité d'acheter pour 50 euros ou plus un « service » de prise de RV dans un taxiphone ou autre...depuis quand l'accès au service public est payant ?
- 3) Quant après des semaines de tentatives infructueuses on arrive à accéder au calendrier, le 1^{er} RV possible est pour plusieurs mois plus tard (fin septembre 2018 les RV sont proposés pour avril 2019 !).

Après ce parcours de combattant qui peut durer facilement 8 à 10 mois, ajoutez le temps d'attente, une fois le dossier déposé, pour une réponse qui peut prendre jusqu'à un an surtout si le dossier est soumis à la direction de l'emploi et du travail. Le temps pour un salarié qui remplit les conditions pour une régularisation de perdre son travail. Même chose pour les dossiers pour raison médicale envoyés à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration qui tarde à répondre, mettant en danger la santé, voire la vie, de personnes.

Etre sans papiers, la plupart du temps travailleur, ce n'est pas être sans droits. Droit à être soigné, droit à travailler en étant déclaré, droit à vivre en famille. Droit a minima, d'accéder aux services de la préfecture pour déposer un dossier de demande de régularisation, dans le cadre des critères établis par la circulaire du ministère de l'Intérieur de novembre 2012.

Or aujourd'hui une personne qui atteint un jour J les conditions pour être régularisée peut donc attendre 2 ans avant d'obtenir cette régularisation ! 2 ans de plus pour les employeurs « au noir » qui exploitent les sans-papiers, 2 ans de plus pour les marchands de sommeil, 2 ans de plus pour ne pas accéder aux droits des familles et des travailleurs... A qui profite cette situation ?

Trouvez-vous normal d'être dans une file d'attente qui dure plusieurs mois avant d'arriver au guichet d'un service public ? Nous ne demandons pas ici un changement dans la loi concernant les étrangers mais simplement un accès au service public dans des conditions correctes dans un pays de droit.

**NON AU REFUS DE GUICHET DE FAIT ET A L'INEGALITE DANS L'ACCES AU SERVICE PUBLIC.
MISE EN PLACE DES MOYENS NECESSAIRES POUR TRAITER LES DEMANDES DE RV ET LES DOSSIERS DES
ETRANGERS DANS DES DELAIS RAISONNABLES.**

**Venez nous soutenir le vendredi 19 octobre 2018 à 14h00, sur le parvis devant la
préfecture à Bobigny**

Appel de la Coordination 93 de lutte pour les sans-papiers, septembre 2018.

Soutenu par (premiers signataires) : Cimade Ile de France, Compagnie Jolie Môme, Conseil de l'Ordre des avocats du Barreau de la Seine Saint Denis, Coordination des foyers de la Plaine commune, Ensemble Vivre, Travailler, Coopérer (EVCT), Ligue des droits de l'Homme Fédération de Seine Saint Denis, MRAP 93, RESF 93, Secours catholique 93, Solidaires 93, Syndicat des avocats de France,
Et par Sylvia Capanema, conseillère départementale de la Seine Saint Denis, Amélie Semmak, avocate

